**AVIS**

**Elections Professionnelles 2018**

**Commissions consultatives paritaires (CCP) des catégories A, B et C placées auprès du Centre de gestion de la fonction publique   
territoriale de la Creuse**

VU l’arrêté interministériel en date du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au jeudi 6 décembre 2018 (1 seul tour),

**Je vous informe qu’en application des dispositions de :**

L’article 6 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016,

* **Les listes électorales** dressées pour élire les représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions consultatives paritaires de catégories A, B et C placées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse peuvent être consultées dans les services du Centre de Gestion – Résidence Chabrières, Rue Charles Chareille à Guéret, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
* **Les extraits des listes électorales** mentionnant les noms des électeurs de *nom de la collectivité* sont affichés : *Indiquer le ou les lieux de la consultation au plan local*

L’article 6 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016,

* **Toutes demandes d'inscription, ou toutes réclamations** contre les inscriptions ou omissions sur les listes électorales, devront être formulées par écrit auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT de la Creuse (*les agents intercommunaux et pluricommunaux doivent particulièrement veiller à n’apparaître qu’une fois pour la CCP*) à l’adresse suivante : Résidence Chabrières, Rue Charles Chareille, 23000 GUERET **au plus tard le mercredi 17 octobre, délai de rigueur**.

Vous pouvez utilement vous rapprocher de votre service ressources humaines pour vous accompagner dans ces démarches.

**Fait à …………………., Le ………………………………**

*au plus tard 7 octobre 2018*

**Le Maire ou le Président**

**Modèle d’avis à télécharger sur www.cdg23.fr à la rubrique :**

Gérer le personnel / Droit syndical et instances paritaires / Elections professionnelles 2018